

Éditorial

Reprendre confiance



En tant que membres du Conseil communal, nous avons l'opportunité de rencontrer des professions, des gens passionnés par un domaine d'activité ou encore des sociétés qui s'investissent à fond dans une thématique qui leur est chère.

Partout, et c'est la même chose pour le travail que je fais, nous sommes confrontés à des remises en question permanentes. Sur le fond, ce n'est pas bien grave: il est évident que chacun doit se forger une opinion en mettant sur la table sa vision d'un sujet ou l'autre. Mais ce qui l'est moins, c'est le fait que cela ne s'arrête jamais.

C'est pourquoi je mets désormais en évidence une valse à trois temps: a) discussion; b) décision; c) action. Les réseaux sociaux et l'instabilité des opinions dans notre société ont conduit à ce que les discussions s'éternisent. Il manque clairement quelqu'un qui ose dire «stop» pour passer à la décision. Puis une fois la décision prise, l'action doit être la priorité sans revenir en arrière.

Si cette manière de faire ne peut plus s'appliquer, alors il faudra constater que l'égoïsme aura pris le dessus sur l'intérêt collectif. On n'en est clairement pas loin aujourd'hui. Quel dommage! Alors que notre société a bien avancé dans ces projets, notamment pour notre région, tout le monde veut s'occuper de tout. Jusqu'où?

La conséquence d'une non-décision et des blocages (de discussion ou juridiques) est que les gens volontaires se découragent, qu'ils deviennent inactifs pour la communauté dans laquelle ils avaient l'habitude d'agir; pour finir, tout traîne en longueur. Je ne parle même pas du coût que cela représente pour tout le monde.

Mon souhait pour les prochains mois et années à venir est de revenir à plus de simplicité dans les processus, de se concentrer sur l'essentiel et d'arrêter de légiférer pour tout et n'importe quoi. Chacun doit pouvoir prendre ses responsabilités là où il vit et agit.

Un des rôles des autorités est d'appeler à l'essentiel, de vivre en bonne intelligence. Nous avons la chance d'avoir un environnement magnifique dans notre petit pays, la Suisse. À nous tous de trouver la voie pour que la prospérité perdure. Cela doit passer par la confiance dans les autorités et les personnes responsables à tout niveau.

Daniel Geiser, conseiller communal

Conseil général

Lors de sa séance du 16 février 2026, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'100'000 concernant l'assainissement structurel et énergétique partiel du collège de La Fontenelle à Cernier (bâtiment «E» et «F»): acceptée	à l'unanimité		
Demande d'un crédit d'engagement global de CHF 116'000 pour les projets 2026 liés aux écoles, à la jeunesse et aux sports: acceptée	39	0	1
Demande d'un crédit d'engagement global de CHF 327'000 pour les projets 2026 liés à l'énergie et à l'environnement: acceptée	38	0	2
Demande d'un crédit d'engagement global de CHF 200'000 pour les projets 2026 liés à la sécurité et au trafic: acceptée	31	2	7
Demande d'un crédit d'engagement global de CHF 130'000 pour les projets 2026 liés aux infrastructures: acceptée	39	0	1
Postulat PO26.001 «Gestion des CAD au sein de la Commune, point de situation et perspectives»: accepté	38	0	2
Règlement sur les eaux: accepté avec amendements	36	0	4
Classement de la motion M24.008 «Offrir un encadrement aux enfants durant les vacances scolaires»: accepté	36	3	1
Motion M26.001 «Réfection des routes et qualité de vie»: prise en considération acceptée avec amendements	20	19	1
Motion M26.002 «Pour un projet de déchèterie-ressourcerie»	retirée		

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à trois interpellations et une question.

Fumée passive

Depuis le début de cette année, il est interdit de fumer aux entrées extérieures des structures d'accueil pré et parascolaires, des écoles ainsi que dans les espaces extérieurs ouverts qui leur sont liés. Cette norme s'applique dans un périmètre de cinq mètres autour des portes d'accès ou des fenêtres au rez-de-chaussée. Une campagne d'affichage est prévue pour les espaces concernés.

Pour toute question, le service des bâtiments et de l'énergie renseigne au 032 886 56 28 ou à batiments.vdr@ne.ch.

Déchets verts

Le ramassage des déchets verts «porte à porte» recommence dès le **lundi 16 mars 2026**, aux jours et horaires habituels. Il est important que les contenants soient identifiables par le personnel de voirie. Pour ce faire, merci de bien vouloir y apposer un grand V (30 cm minimum) de couleur claire et ceci sur les quatre côtés.

Le MemoDéchets 2026 reçu en tout-ménage renseigne au sujet des contenants autorisés et des déchets acceptés. Tout ce qui est non conforme n'est pas relevé.

Le service des travaux publics renseigne à tp.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 35.

SnowBUS

Afin de tenir compte d'un enneigement tous jours capricieux, le SnowBUS circule jusqu'à dimanche 29 mars 2026, pour autant que les conditions le permettent.

Partant de la place Pury, le bus rallie les pistes de ski du Crêt-du-Puy et des Bugnens-Savagnières en passant par la gare de Neuchâtel, Trois-Chênes, Savagnier et Dombresson. La ligne porte le numéro 425. Il circule les samedis, dimanches, mercredis et les jours de vacances scolaires, ceci uniquement lorsque les téléskis des Bugnens-Savagnières sont en service.

Attention: il est indispensable de vérifier que le SnowBUS circule, soit auprès de la société d'exploitation des téléskis des Bugnens-Savagnières, soit auprès de transN.

Les élèves des écoles de ski reconnues inscrits à des cours bénéficient de la gratuité.

Les abonnements Onde Verte couvrant les zones correspondantes ainsi que l'abonnement général sont valables sur la ligne 425.

La course (aller-retour) est facturée au prix forfaitaire de CHF 7 (CHF 3.50 avec l'abonnement demi-tarif). Il n'y pas de vente de billets dans les véhicules.

Références:
www.transn.ch > ligne 425
www.chasseral-snow.ch > La Station > Accès

Anniversaires et jubilés

Fêtent en ce mois de mars 2026:

Noces d'or (50 ans)
• Bianchi Sylvia et Luigi, Villiers.

Noces de diamant (60 ans)
• Dias Rosa Maria et António, aux Geneveys-sur-Coffrane.

90 ans
• Brunner Jeannine, à Chézard-Saint-Martin;
• Dubey René, à Chézard-Saint-Martin;
• Lisi Bastianelli Anna, à Boudevilliers;
• Nicolet-dit-Félix Juliette, à La Sagne;
• Vuilleumier Evelyne, à Cernier.



Transformateur

Groupe E SA remplacera dès ce printemps le transformateur situé sur la parcelle n° 1914 du cadastre des Hauts-Geneveys, après obtention des autorisations nécessaires.

Un défrichement d'environ 1'500 m² a été autorisé conformément à la loi fédérale sur les forêts et à la loi cantonale sur les forêts.

La surface défrichée est intégralement compensée par des plantations à l'automne 2026 sur le domaine de l'Aurore, propriété de l'État de Neuchâtel, à la Montagne de Cernier.



Visite d'appartements

La Commune, en partenariat avec la Fondation de la Pomologie, annonce les portes ouvertes **le 16 mars 2026 dès 15h00** du nouveau bâtiment d'appartements avec encadrements situé rue des Monts 7 à Cernier.

Cet immeuble comprend 21 appartements, représentant un renforcement considérable de l'offre dans le Val-de-Ruz, en réponse aux besoins croissants à l'échelle du canton et de la commune. Ces logements favorisent l'autonomie tout en offrant un accompagnement adapté.

Des visites individuelles sont possibles dès à présent pour les personnes intéressées.

Pour toute information, le site internet à consulter est: www.pomologie.ch.

Seaux à cendres

Des seaux à cendres de l'ECAP sont à disposition sur demande pour les personnes possédant un poêle ou une cheminée.

Le contrôle des habitants renseigne au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Parcelles agricoles à louer

Cadastre de Boudevilliers
• Bien-fonds n° 2460, «La Creuse», d'une surface d'environ 216 ares (zones S1, S2).

Cadastre de Cernier
• Bien-fonds n° 2407, «Le Seu», d'une surface partielle d'environ 8 ares.

Cadastre de Engollon
• Bien-fonds n° 880, «Place d'Armes», d'une surface partielle d'environ 172 ares. Dans le cadre de la retraite de l'exploitant actuel, un membre direct de la famille de ce dernier est candidat à la reprise du bail à ferme;
• bien-fonds n° 931, «Les Quarres», d'une surface d'environ 450 ares. Dans le cadre de la retraite de l'exploitant actuel, un membre direct de la famille est candidat à la reprise du bail à ferme;
• bien-fonds n° 2444, «Troncs-Dessus», d'une surface partielle d'environ 115 ares (zones S1, S2).

Cadastre de Fontainemelon
• Bien-fonds n° 883, «Le Tremblet», d'une surface d'environ 805 ares;
• bien-fonds n° 888, «Les Loges», d'une surface partielle d'environ 455 ares avec une loge.

Les candidatures sont à envoyer **jusqu'au 22 mars 2026** au service des bâtiments et de l'énergie, rue de l'Épervier 4, 2053 Cernier ou à l'adresse batiments.vdr@ne.ch. Pour toute question, le service précité renseigne au 032 886 56 28.



Offres d'emploi

La Commune recherche:

- cinq éducateurs de l'enfance (F/H) à divers taux d'activité, de 14% à 46%, de suite ou à convenir. Lieux de travail: différents accueils de Val-de-Ruz;
- un bibliothécaire (F/H) à un taux d'activité à l'heure représentant environ 25%, de suite ou à convenir. Lieu de travail: Fontainemelon;
- un gestionnaire de l'économat scolaire (F/H) à 40%, dès le 1^{er} juin 2026. Lieu de travail: Cernier.

La campagne de recrutement des apprentis (F/H) pour la rentrée scolaire 2026 est lancée. N'hésitez pas à consulter les places disponibles sur www.val-de-ruz.ch.

Les dossiers de candidature complets peuvent être envoyés par courrier électronique à l'adresse rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, le service des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31. Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Administration communale/Offres d'emploi».

Horaires spécial bibliothèque

En raison du Salon du livre **le 18 mars 2026**, la bibliothèque publique communale de Fontainemelon est ouverte ce jour-là selon l'horaire suivant:

- section adultes - de 14h00 à 15h30;
- section jeunesse - de 16h00 à 18h00.

Ça watt, ou bien?

Rénovation des bâtiments: les Vaudruziens passent à l'action

Les deux séances d'information sur le programme **Group-it** ont rencontré un vif succès: **460 inscriptions!**

Mieux encore, dès la première séance, **35 propriétaires** se sont inscrits au programme. Un signal fort: à Val-de-Ruz, la transition énergétique est une priorité concrète.

Group-it accompagne les propriétaires qui souhaitent rénover énergétiquement leur bâtiment, installer des panneaux photovoltaïques, remplacer une chaudière à gaz ou à mazout ou abandonner un chauffage électrique direct. Objectif: réduire les émissions, gagner en efficacité... et alléger les factures.

Pour qui n'a pas pu participer aux séances, le QR-code ci-dessous permet de visionner la présentation.



Pour **s'inscrire au programme**, le QR-code suivant est à activer:



Un grand merci et bravo aux Vaudruziens de leur engagement exemplaire!



Ensemble, agissons pour un avenir durable